



Absentéisme dans la Fonction publique territoriale

Au-delà des idées reçues, l'enjeu du service public

Comme chaque année, la publication de l'étude du cabinet Dexia sur l'absentéisme pour raisons de santé des agents des collectivités territoriales donne lieu à une floraison médiatique. Celle-ci alimente à son tour certaines caricatures complaisamment véhiculées sur les fonctionnaires et la qualité de leur travail.

A cette occasion, la Fédération CGT des Services publics, première organisation syndicale dans la Fonction publique territoriale, souhaite rappeler quelques réalités incontournables.

La Fonction publique territoriale est une Fonction publique de main d'œuvre constituée à plus de 75% d'agents de catégorie C. La filière technique représente à elle seule 49% des effectifs. L'exposition aux risques professionnels, à l'usure physique, est une réalité massive dans la FPT. Il est de ce point de vue important de souligner que son champ comprend des missions fortement exposées : sapeurs-pompiers professionnels ; égoutiers ; éboueurs ; agents des routes ; agents de la voirie ; ... L'étude de Dexia met ainsi en valeur une forte augmentation de la gravité des arrêts pour accidents de travail (+31% de 2007 à 2011).

Plusieurs dizaines de milliers d'agents exercent par ailleurs leurs fonctions dans les secteurs de la petite enfance, des maisons de retraite, de l'aide à domicile, secteurs eux aussi sources d'usure physique. Enfin les agents territoriaux sont pour beaucoup au contact des populations les plus fragiles et sont de ce fait en première ligne dans la gestion des effets de la crise économique et sociale : cette réalité concourt elle aussi à la dégradation de leurs conditions de travail.

L'âge moyen des agents territoriaux est d'autre part en constante augmentation. De 42,9 ans en 1998, il est passé à 44,2 ans en 2009. La part des plus de 50 ans représente 32,6% des effectifs. Les réformes des retraites de 2003 et 2010, en allongeant la durée de cotisation et en reculant l'âge légal de départ, ont fortement contribué à ce vieillissement, qui conduit à une fragilisation de la santé des personnels. En 2010, 10% des départs en retraite dans la FPT se sont faits pour invalidité.

Il est de plus important de relever que les obligations des employeurs territoriaux en matière de prévention des risques professionnels sont loin d'être respectées : en 2009, seules 23% des collectivités ont produit un document d'évaluation des risques et ainsi rempli les obligations prévues par les textes pour toute collectivité.

D'évidence, l'étude de Dexia démontre que les agents territoriaux paient en termes de santé les effets des politiques de gestion des personnels mises en œuvre ces dernières années, politiques inspirées de l'idéologie managériale et fondées sur la gestion par le stress et la souffrance au travail. La forte précarité de l'emploi contribue également aux difficultés. La réduction des moyens, avec notamment la pression sur l'emploi, conduit aux mêmes effets. Pour la première fois depuis des décennies, les effectifs des communes sont en baisse sur l'année 2011 alors que la population continue à augmenter, et avec elle, les besoins sociaux.

Pour la Fédération CGT des Services publics, cette situation pose l'enjeu de la qualité du service public territorial. Elle appelle des mesures fortes et des politiques volontaristes en matière de prévention des risques, de pouvoirs d'intervention pour les organisations syndicales et les élus du personnel, de recrutement de médecins du travail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La question des moyens financiers nécessaires demeure dans ce cadre incontournable.

La poursuite des politiques d'austérité ne ferait qu'aggraver la situation actuelle, au détriment de la santé des agents et du service rendu aux usagers. La Fédération CGT des Services publics continuera avec ses syndicats de lutter pour construire avec les agents des réponses de progrès et gagner des avancées sociales, au bénéfice du service public.

Montreuil, le 19 juin 2012

- *Sources : Ministère de la Fonction publique ; Observatoire de la Fonction publique territoriale ; Conseil d'Orientations des Retraites*